



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de l'emploi et des affaires sociales*

---

**2013/2256(DEC)**

7.1.2014

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 4**

**Projet d'avis**  
**Pervenche Berès**  
(PE524.629v01-00)

Décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2012: performance, gestion financière et contrôle (2013/2256(DEC))

AM\1014034FR.doc

PE526.188v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

AM\_Com\_NonLegOpinion

## Amendement 1

Csaba Óry

### Projet d'avis

#### Paragraphe 1

##### *Projet d'avis*

1. souligne l'importance de la présentation des programmes de travail annuels des agences au sein des commissions compétentes; rappelle que cette pratique contribue à assurer que les programmes de travail répondent aux véritables priorités politiques et facilite le suivi et la surveillance étroits de la mise en œuvre des programmes de travail;

##### *Amendement*

1. souligne l'importance de la présentation des **projets de** programmes de travail annuels des agences au sein des commissions compétentes, **avant l'adoption du programme annuel définitif**; rappelle que cette pratique contribue à assurer que les programmes de travail répondent aux véritables priorités politiques et facilite le suivi et la surveillance étroits de la mise en œuvre des programmes de travail;

Or. en

## Amendement 2

Sergio Gutiérrez Prieto

### Projet d'avis

#### Paragraphe 3

##### *Projet d'avis*

3. souligne l'importance d'une coopération étroite entre les agences; préconise les bonnes pratiques actuelles favorisant les synergies entre les agences, telles que les protocoles d'accord et la consultation préalable dans le cadre des programmes de travail, afin d'éviter les chevauchements et la répétition des activités;

##### *Amendement*

3. souligne l'importance d'une coopération étroite entre les agences; préconise les bonnes pratiques actuelles favorisant les synergies entre les agences, telles que les protocoles d'accord et **les plans annuels d'action correspondants, les projets communs de recherche, l'examen par les pairs des projets de rapport de recherche, l'échange au sujet de la méthodologie d'enquête et la** consultation préalable dans le cadre des programmes de travail, afin d'éviter les chevauchements et la répétition des activités;

Or. en

**Amendement 3**  
**Csaba Óry**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne l'importance d'une coopération étroite entre les agences; **préconise les** bonnes pratiques actuelles favorisant les synergies entre les agences, telles que les protocoles d'accord et la consultation préalable dans le cadre des programmes de travail, afin d'éviter les chevauchements et la répétition des activités;

*Amendement*

3. souligne l'importance d'une coopération étroite entre les agences; **insiste sur la poursuite des** bonnes pratiques actuelles favorisant les synergies entre les agences, telles que les protocoles d'accord et la consultation préalable dans le cadre des programmes de travail, afin d'éviter les chevauchements et la répétition des activités;

Or. en

**Amendement 4**  
**Marian Harkin**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne l'importance d'une coopération étroite entre les agences; préconise les bonnes pratiques actuelles favorisant les synergies entre les agences, telles que les protocoles d'accord et la consultation préalable dans le cadre des programmes de travail, afin d'éviter les chevauchements et la répétition des activités;

*Amendement*

3. souligne l'importance d'une coopération étroite entre les agences; préconise les bonnes pratiques actuelles favorisant les synergies entre les agences, telles que les protocoles d'accord et la consultation préalable dans le cadre des programmes de travail, afin d'éviter les chevauchements et la répétition des activités, **ce qui contribue à augmenter l'efficacité dans l'action;**

Or. en

